

FICHE ESPECE LE LYNX

nom latin ▶ *Lynx lynx*



DESCRIPTION

Le Lynx boréal est le plus grand des félinés européens avec une hauteur au garrot de 50-70 cm et des membres antérieurs puissants. Son poids varie de 17 à 25 kg. Les mâles adultes sont plus lourds que les femelles. La queue est courte (12-20 cm) et terminée par un manchon noir. Le pelage est soyeux, sa couleur varie du jaune-roux au beige-gris, plus ou moins tacheté de noir (variations individuelles marquées de la couleur de fond de la robe ainsi que de la répartition et de la forme des taches). La face est encadrée de favoris bien visibles chez certains animaux et les oreilles surmontées de pinceaux de poils de 2 à 3 cm, relativement peu visibles à distance. La largeur importante de ses pattes (empreinte de 5-8 cm de largeur) lui facilite les déplacements dans la neige.

BIOLOGIE

■ Comportement

Son rythme d'activité présente un pic marqué à partir de la fin de journée correspondant à la prospection de son territoire et à la chasse. Le domaine d'activité couvre de vastes superficies, en moyenne 20 000 à 40 000 ha pour les mâles et la moitié pour les femelles. Alors que le domaine des mâles chevauche un ou plusieurs domaines de femelles, les domaines d'individus de même sexe sont distincts et les congénères d'un même sexe ne se tolèrent que sur des superficies réduites.

Le déplacement quotidien maximum connu peut atteindre 30 km en ligne droite, il est réalisé par les mâles en période de rut.

■ Reproduction

La période du rut s'étend de fin février à début avril et la gestation dure environ 69 jours. La mise bas a lieu de fin mai à début juin, à l'abri des intempéries, dans des gîtes de nature variée mais qui ne sont pas creusés par la femelle (dédalles de roches, trous sous des souches, etc...). Les femelles peuvent se reproduire tous les ans. Les jeunes (2 à 3 en général) restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 10 mois. La mortalité est élevée chez les juvéniles (50% avant dispersion) et chez les subadultes (à partir de 10 mois) lors de leur émancipation, en particulier dans des régions où l'espace potentiel est déjà occupé par des adultes.

■ Habitat

En Europe, sa présence est essentiellement liée aux vastes massifs, riches en ongulés. Il s'installe dans des régions présentant un vaste réseau de surfaces boisées reliées entre elles. Ce lien entre le Lynx et la forêt est dû à la présence de ses proies principales (chevreuils et chamois) dans ces habitats, ainsi qu'à sa technique de chasse basée sur l'approche discrète de ses proies.

Dans les habitats anthropisés, la présence d'un couvert lui permet également de trouver des gîtes de mise bas et un certain refuge contre les dérangements diurnes induits par les activités humaines. Les zones peu accessibles comme les barres rocheuses sont également recherchées.



L'empreinte du Lynx est ronde et les pelotes sont implantées de manière dissymétrique

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

L'aire de répartition du Lynx s'étend de l'Europe de l'ouest jusqu'au Pacifique. Plus de 75 % de sa superficie est inscrite dans le territoire de l'ex-URSS.

En Europe : son aire de répartition est fragmentée en différents noyaux, couvrant des surfaces très variables. Les deux aires les plus importantes sont situées en Scandinavie, avec un prolongement dans la partie occidentale de l'ex-URSS et dans les Carpates (Pologne/Slovaquie/Roumanie).

En France : l'espèce est présente dans les massifs jurassien et alpin du fait du développement des populations réintroduites en Suisse dans les années 1970. L'espèce est présente également dans le massif vosgien où est organisé depuis 1983 un programme de réintroduction. La présence actuelle a été constatée depuis les massifs forestiers de Haute-Saône jusqu'à la forêt du Palatinat, extension des Vosges du Nord en Allemagne. Mais seul le sud du massif vosgien abrite l'espèce de façon permanente avec des cas de reproduction.



- espèce courante à assez courante
- espèce rare, très rare ou localisée
- espèce disparue ou non revue depuis 1980

MENACES

- Braconnage
- Mortalité routière
- Coupure de la continuité du massif Vosges/Palatinat au col de Saverne

MESURES DE GESTION FAVORABLES

- Maintien des continuités forestières et montagneuses
- Efforts d'information et de sensibilisation du public
- Maintien de zones de quiétude en forêt (encadrer la fréquentation humaine des massifs)
- Surveillance de la population au niveau national et local

STATUT DE PROTECTION DE L'ESPÈCE

Annexe II	Annexe IV	Annexe V	Régional	National
■	■			■



Dissimulé dans les hautes herbes, le Lynx repère sa proie et évalue ses chances de réussite. Il mesure toujours son effort et ne déclenche l'attaque que si la proie est suffisamment proche

Lynx au repos



Directive habitats

Annexe II : espèce dont l'habitat est à protéger par la mise en place de sites Natura 2000

Annexe IV : espèce à protéger strictement même hors site Natura 2000

Annexe V : espèce dont le prélèvement doit être contrôlé

Crédits photographiques :
Michel RAUCH, David HACKEL

Réalisé avec le soutien financier du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable